

Règlement du Concours d'Écriture

1. L'ANCRE Maritaise et la Médiathèque de Sainte-Marie de Ré, organisent un concours d'écriture.

Ce concours s'adresse à trois catégories:

- Adultes professionnels
- Adultes et adolescents amateurs (dès 15 ans)
- Enfants

2. Le thème du concours d'écriture est « Sainte-Marie de Ré : mon village »

3. La participation au concours est gratuite.

4. Chaque auteur ne peut soumettre qu'un seul texte. Les textes soumis devront :

- être écrits en français,
- avoir une longueur maximale de 500 mots (un format A4 recto-verso) dactylographiés,
- être totalement originaux (jamais publiés).

Le genre littéraire est libre mais chaque texte doit obligatoirement faire référence au village de Sainte-Marie de Ré

Les textes peuvent contenir une illustration (peinture, photographie,...)

5. L'auteur qui soumet un texte au concours garantit expressément les organisateurs que l'œuvre soumise n'est pas un plagiat et qu'il en est le véritable auteur.

6. La date limite d'envoi des textes est le 26 juillet 2017

Les textes devront obligatoirement être envoyés sous la forme d'un fichier texte (Word ou équivalent, pas de PDF) à l'adresse suivante : concoursecriture17740@gmail.com. Le texte devra être anonyme (pas de nom d'auteur dans le fichier). Tout texte envoyé sous une autre forme ou ne respectant pas les conditions du règlement ne sera pas pris en compte.

7. Les textes soumis au concours seront évalués par un jury composé de membres de l'ANCRE Maritaise et bibliothécaires. Les critères d'appréciation des textes seront le respect du thème, la qualité de l'écriture et de la narration ainsi que l'originalité.

9. Le jury choisira 3 lauréats par catégorie, qui seront récompensés.

10. Le palmarès du concours sera dévoilé le mercredi 9 août 2017 à 18h lors d'une soirée de lecture et remise des prix à l'ANCRE Maritaise.

11. La participation au concours implique la pleine adhésion au présent règlement et l'acceptation des décisions du jury, qui sont sans appel. Elle implique aussi l'abandon par les auteurs de leurs droits relatifs à la publication et à la diffusion de leur texte sous forme de recueil.

12. Un minimum de 10 participants est nécessaire à la validité du concours.

